



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

2018 – 2019

Rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation

Théâtre École d'Aquitaine

Théâtre

Table des matières

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE.....	3
Principaux constats.....	3
Rappel des préconisations.....	4
Prise en compte des préconisations.....	4
- A - INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	6
Situation administrative :.....	6
Situation territoriale.....	6
Historique récent.....	7
Les locaux.....	7
Équipement.....	8
État des locaux.....	8
- B - ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.....	9
Domaine 1 : Formation et pédagogie.....	9
Domaine 2 : Recherche.....	9
Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation.....	10
Domaine 4 : Relation à l'étudiant.....	11
Domaine 5 : Inscription territoriale.....	12
Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale.....	13
- C - ANALYSE DU CURSUS DE FORMATION.....	14
Cursus DNSP C.....	14
1. Objectifs pédagogiques de la formation.....	14
2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation.....	14
3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	15
4. Données relatives à la formation.....	16
- D - CONCLUSION.....	17
1. Points forts.....	17
2. Points faibles.....	17
3. Avis global.....	17
Un modèle économique problématique.....	18
4. Préconisations.....	18
ANNEXES.....	19
Groupe d'experts chargés de l'évaluation :.....	19
Date de la visite : lundi 12 et mardi 13 novembre 2018.....	19
Personnes rencontrées :.....	19
Quelques données économiques de l'association.....	20
Le plan prévisionnel 2018 - 2020 (Cabinet SOPELEX à Blagnac).....	21
Analyse :.....	21
Commentaire :.....	22

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE PROCÉDURE

Constats et préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2015-2016 :

Principaux constats

Points fort

- *Autonomie, maturité et enthousiasme notable des élèves*
- *Mise en situation professionnelle précoce (dès leur arrivée) et soutenue qui permet, entre autres, la confrontation à différents types de publics*
- *Formation à la fois intensive et flexible*
- *Diversité des profils parmi les élèves recrutés*
- *Écoute et soutien, collectif et individuel, des élèves de la part de l'équipe pédagogique*
- *Place importante laissée aux initiatives et aux projets personnels*
- *Environnement propice à la concentration et à la solidarité entre les élèves*
- *Volonté de la direction de l'école de pérenniser la formation en la renouvelant*
- *Pédagogie assumée de valorisation de l'écoute de la langue française*
- *Philosophie théorique et pratique invitant à considérer l'élève d'emblée comme un artiste, en stimulant son imaginaire et ses capacités d'autonomie, toujours en lien avec l'expression de ses désirs*
- *Responsabilisation des élèves (en leur donnant par exemple à tour de rôle la gestion du semainier au sein du Théâtre du Jour)*
- *Ancrage territorial permettant une connaissance pratique de ce que peut être l'inscription dans un territoire (décentralisation, milieu rural, quartiers difficiles...)*
- *Lien fort avec l'université fondé sur l'acquisition de connaissances solides en économie et droit des arts du spectacle allié à un suivi personnalisé pour favoriser de manière efficace l'insertion professionnelle des élèves*
- *Partage de l'expérience d'anciens élèves venant présenter leur spectacle au Théâtre du Jour*

Points faibles

- *Présence insuffisante des textes et auteurs contemporains dans le cursus*
- *Visibilité insuffisante des élèves auprès des professionnels*
- *Occasions insuffisantes offertes aux élèves de voir des spectacles*
- *Réseau d'intervenants trop circonscrit*
- *Absence de cours sur les droits d'auteurs et sur des questions de sécurité (prévention des risques, réglementation, normes..) dans le parcours universitaire*
- *Sous-financement de l'école qui entraîne des coûts de scolarité élevés*
- *Ambiguïté du statut de la compagnie Pierre Debauche par rapport à l'école, qui engendre notamment une difficulté à cerner les relations financières entre les deux structures.*

Remarques sur la parité étudiante et enseignante : la parité est pleinement respectée dans les deux cas.

Commentaire général des experts

Le TEA est sans aucun doute une école singulière à bien des égards (cf. principaux constats ci-dessus).

Une telle école, dirigée depuis vingt ans avec compétence, intelligence et humanité par son fondateur Pierre Debauche, forme des jeunes motivés, solidaires, autonomes et créatifs dont la formation permet de faire vivre le théâtre sur les territoires, en écho à l'idée de la décentralisation théâtrale.

La structure de l'école comme son fonctionnement et sa pédagogie ont été pensés et si le Théâtre École d'Aquitaine ne revendique pas la technicité que l'on trouve dans d'autres lieux, elle affirme la volonté de former des artistes citoyens, pouvant véritablement affronter la vie professionnelle de manières multiples au sortir de l'école.

Le TEA semble avoir parfaitement sa place dans le paysage institutionnel, d'autant plus qu'il répond aux priorités gouvernementales de renforcer la diversité et de s'adresser à un public divers, y compris le moins averti.

Fondée il y a plus de vingt ans, l'école semble être aujourd'hui à une croisée des chemins qui met en jeu sa pérennité. En effet, sa situation financière est inquiétante, même si la communauté d'agglomération d'Agen est récemment entrée dans le financement de l'école. De même, elle doit, pour s'inscrire dans la durée, pallier un certain nombre de faiblesses structurelles qui sont de nature à limiter ses perspectives d'avenir.

Une habilitation permettrait non seulement la reconnaissance institutionnelle, sur un territoire précis, de la qualité de la formation dispensée mais aussi la possibilité d'assurer sa continuité et son développement.

Rappel des préconisations

« Dans la perspective de la demande d'habilitation, des évolutions ont eu lieu et il faut saluer les efforts réalisés par le TEA pour répondre aux attendus des textes en vigueur, avec en particulier la mise en place d'un partenariat universitaire permettant de délivrer une licence.

D'autres développements paraissent souhaitables sans remettre en cause la philosophie générale du projet. Les experts ont d'ailleurs noté la réceptivité de l'équipe pédagogique à certaines de leurs remarques.

L'ouverture de l'école est réelle dans le rapport entre les enseignants et les élèves, entre élèves, dans la relation au territoire et au public, dans les projets à l'international si peu nombreux soient-ils, dans la générosité et le partage qui sous-tendent le projet. Mais il convient de l'élargir au secteur professionnel du théâtre dans son ensemble. Pour ce faire, les experts recommandent :

- un élargissement de l'équipe pédagogique et des intervenants au-delà de la compagnie et des anciens élèves ;
- une place plus affirmée et plus systématique accordée aux textes contemporains afin de confronter les élèves à davantage de singularités ;
- l'organisation du déplacement des élèves vers des salles de spectacles ou festivals où ils pourront découvrir une diversité des esthétiques contemporaines ;
- le développement de liens avec d'autres écoles et des structures de diffusion et création, permettant de connecter les élèves aux professionnels ; à cet égard, les collaborations engagées avec l'Académie à Limoges et le projet de convention avec les Tréteaux de France, vont dans le bon sens.

Par ailleurs, une clarification des relations entre la compagnie et l'école, qui ne font qu'un, serait nécessaire.

Enfin, une habilitation nécessiterait que, sans en changer fondamentalement les modalités, l'école soit un peu plus sélective dans son recrutement et que les frais de scolarité soient moindres. »

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 28 juillet 2016 :

Outre les préconisations figurant dans le rapport des experts (voir ci-joint), et qu'il vous revient de mettre en œuvre, j'attire votre attention, à l'appui des échanges en commission, sur les recommandations complémentaires suivantes :

1) **S'agissant des aspects financiers, et en particulier de la dette sociale** estimée aujourd'hui à 260 000 euros, l'école **devra impérativement travailler à un retour de l'équilibre financier dans les plus brefs délais**. L'instabilité financière de l'École met en danger la pérennité de la formation habilitée. Il est donc essentiel pour l'école de procéder à un assainissement de ses finances. A ce titre, le Théâtre École d'Aquitaine devra présenter et respecter un plan de retour à l'équilibre financier, incluant notamment des mesures d'économies sur une période de 3 ans, un budget analytique de fonctionnement sur trois années ainsi qu'un plan de trésorerie.

Dans ce cadre également, les relations financières entre l'École et la compagnie, deux structures juridiques distinctes, devront être clarifiées. **Il s'agira aussi de porter une attention particulière au statut juridique des étudiants participant le cas échéant à des représentations payantes.**

Enfin, il semble indispensable que l'ensemble des partenaires financiers de l'École intègre son Conseil d'administration.

2) **Pour ce qui est des modalités relatives au concours d'entrée**, elles devront faire l'objet d'une mise en conformité par rapport aux écoles supérieures habilitées à délivrer le DNSPC. Comme proposé dans le cadre de la procédure contradictoire, un deuxième tour de sélection avec un stage probatoire pourrait être mis en place pour finaliser la sélection des candidats. La composition du jury du concours d'entrée mérite également d'être éclaircie et portée à la connaissance de la DGCA.

3) **L'École devra s'ouvrir davantage sur le réseau institutionnel du spectacle vivant** afin d'offrir davantage d'opportunités professionnelles à ses étudiants. Un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés du TEA devra également être mis en place.

4) **S'agissant enfin des frais de scolarité, jugés excessifs par rapport à ceux habituellement pratiqués par le réseau des écoles supérieures de théâtre, il conviendra de les moduler selon le revenu familial pour garantir l'accessibilité financière des étudiants.**

Prise en compte des préconisations

Le retour à l'équilibre financier ainsi que l'assainissement des finances sont effectifs.

La clarification des liens entre la compagnie Pierre Debauche et l'école est actée, la SARL ayant été dissoute en 2018.

L'équilibre financier est effectivement atteint : en 2017 l'association affiche un résultat excédentaire de 130 203 euros, de même qu'un résultat prévisionnel positif de 62 259 euros en 2018.

Devraient suivre selon le plan prévisionnel 2018 – 2020, 2 exercices excédentaires : à 44 946 euros en 2019 et à 3 368 euros en 2020.

L'association TEA retrouvant ainsi son équilibre financier et sa capacité d'autofinancement depuis 2017.

(voir en annexes : quelques données économiques du TEA).

En revanche, on ne constate pas d'ouverture particulière sur le réseau institutionnel, hors la présence de quelques intervenants en Masterclass (cf infra), et la signature de conventions de partenariats avec des structures agenaises (Musée des beaux-arts, ainsi que la Tannerie et le théâtre Ducourneau pour des projets co-réalisés).

Concernant la modularité des frais de scolarités, ils ont été maintenus dans leurs modalités antérieures « afin de stabiliser le retour à l'équilibre ».

Les changements majeurs intervenus à la suite du décès de M. Pierre Debauche en décembre 2017, et la cessation d'activité de la compagnie éponyme ont de fait conduit l'école et l'association, pour une part importante renouvelées, à « élargir l'équipe pédagogique ».

En effet, tandis que le principal facteur de la ressource reposait sur la présence (*l'aura*, pourrait-on dire), les qualités et l'engagement de son directeur-fondateur, ainsi que sur les membres de la compagnie, le décès de celui-ci suivi du départ de plusieurs de ceux-là, a nécessité la refondation de l'association et le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Quant aux autres préconisations des experts, elles ne semblent pas avoir été suivies d'effet.

- « La place plus affirmée et plus systématique accordée aux textes contemporains » n'apparaît guère,
- « L'organisation du déplacement des élèves vers des salles de spectacle ou festivals », pas davantage.
- « Le développement des liens avec d'autres écoles et des structures de diffusion et de création, permettant de connecter les élèves aux professionnels... », hormis une présentation de travaux des étudiants, lors d'un festival des écoles supérieures, à l'académie de l'Union à Limoges suivie par deux masterclass d'intervenants en provenance de cette même école supérieure, ce développement attendu n'a pas eu lieu.
- Enfin, la préconisation d'une sélectivité accrue du recrutement,
- ainsi que de la modulation du coût des frais de scolarité pour les étudiants, ne semble pas davantage avoir été suivie d'effet.

– A –
**INTRODUCTION :
PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

Offre pédagogique de l'établissement dans le domaine artistique : Théâtre

Diplôme

DNSPC – Renouvellement

« Le Théâtre École d'Aquitaine est une école supérieure d'art dramatique formant des acteurs, et produisant et diffusant des spectacles ».

Préambule à la convention de formation entre l'Université d'Angers et le Théâtre École d'Aquitaine – juillet 2017

Situation administrative :

Dénomination de l'établissement : Théâtre École d'Aquitaine

Statut : Association

Adresse du siège social : 21 rue Paulin Régnier, Agen

Site internet : www.theatredujour.com

Président : Claude Rozès

Directrice générale : Françoise Danell

Directeur adjoint, Responsable des études, Directeur technique : Olivier Dumas

Université partenaire pour la délivrance d'une licence en parcours conjoint : Université d'Angers

UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS)

Licence : Droit, économie, gestion, parcours Arts du Spectacle / théâtre

Convention signée juillet 2017.

Situation territoriale

« L'École du Théâtre d'Aquitaine a volontairement été implantée dans une ville de taille moyenne, sur un territoire rural, dans une zone géographique où l'offre d'enseignement dans le domaine du théâtre est peu développée.[...] Il convient d'examiner cette implantation au regard du contexte actuel : celui des nouvelles régions et celui de la carte de l'enseignement supérieur dramatique.

Aucune des onze écoles de la plateforme n'est située sur la zone géographique désignée (la Moyenne Garonne).

En revanche, la nouvelle région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes comprend deux écoles habilitées à délivrer le DNSPC, qui sont par ailleurs adossées à des centres dramatiques nationaux : l'École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (Éstba), qui se situe à 150 km d'Agen, et l'Académie de l'Union, École supérieure professionnelle de Théâtre du Limousin, qui se situe à 300 km d'Agen.

Agen se situant à la périphérie sud de cette grande région, la présence de l'École du Théâtre d'Aquitaine fait sens en raison de l'absence d'école supérieure en Midi-Pyrénées. Son rayonnement sur cette région pourrait d'ailleurs être développé.

Le choix de la ville, de taille moyenne, sur un territoire fortement rural est cohérent avec le projet, sa philosophie et sa pédagogie. L'implantation dans une ville à taille humaine est propice à l'intensité du travail, permet une réelle qualité de vie (transport, logement, environnement, coût de la vie) et participe à la grande cohésion que l'on observe entre les élèves [...]

Cela rend possible la mise en situation des élèves dans le cadre d'une diffusion très large de leurs spectacles sur le territoire et permet de faire bénéficier d'une offre théâtrale un public éloigné géographiquement de celle-ci. On croise ici les missions qui ne sont plus celles d'une école mais d'un théâtre de création. C'est bien d'un théâtre-école dont il s'agit.

En revanche, ce relatif isolement n'est pas sans poser problème pour l'ouverture des élèves aux formes théâtrales d'aujourd'hui... »

(Analyse, commentaires des experts, habilitation 2016 – extrait)

Historique récent

« L'équipe nouvellement élue [en mai 2018, cf. infra] s'inscrit et soutient pleinement le projet pédagogique de M. Pierre Debauche, en accord avec l'équipe de direction permanente. »

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Le TEA, fondé par M. Pierre Debauche en 1994 à Agen, développe des objectifs et des modalités pédagogiques relevant d'une approche singulière, dans le panorama des 13 établissements français d'enseignement supérieur d'art dramatique ; singularités positivement soulignées lors de l'habilitation en 2016.

M. Pierre Debauche est décédé en décembre 2017.

Entre 2016 et 2018, l'école a traversé quelques turbulences :

– *JUIN 2016* : Départ de 2 enseignants (dont le Directeur pédagogique) sur les 7 composant l'équipe permanente. Création d'une académie à Angers. Sont restés au Théâtre École d'Aquitaine : M. Pierre Debauche, Me. Françoise Danell, M. Olivier Dumas, Me. Agnès François et Me. Véronique Guin.
– *JUILLET 2016* : Habilitation du Théâtre École d'Aquitaine à délivrer le DNSPC.
– *JUILLET 2016* : Nomination d'Olivier Dumas au poste de Directeur pédagogique.
– *JANVIER 2017* : Début des conflits de personnes entre le Président de l'association, M. Philippe Violanti, et un membre de l'équipe pédagogique. Il est important d'éclaircir ici que les conflits qui ont eu lieu étaient d'abord d'ordre personnel, concernant uniquement les rapports humains, avant que la vision sur l'avenir du TEA ne devienne un alibi de ces disputes.
– *DÉBUT DECEMBRE 2017* : Démission du président, M. Philippe Violanti.
– *FIN DECEMBRE 2017* : Décès de M. Pierre Debauche.
– *JANVIER 2018* : Mise en place d'un administrateur judiciaire pour l'administration du Théâtre École d'Aquitaine.
– *MAI 2018* : Renouvellement de l'équipe associative.

Réponse contradictoire de l'établissement, mai 2019.

Les locaux

Le TEA est organisé autour de trois lieux distincts :

- Le lieu principal, dénommé *Théâtre du jour*, dédié à l'école et aux représentations théâtrales, dispose de 1 300 m². Il est composé d'une salle de cours, plateau en bois de 234 m² (13 m sur 18 m) et de gradins. Il y accueille les cours suivants : interprétation, barre au sol, histoire du théâtre, écriture, stages...

Ce lieu est également la salle de spectacle du *Théâtre du jour*.

Dans ce lieu, les étudiants s'initient en pratique aux différents matériels techniques (son, lumière, décor).

Un foyer sert également de cours sur table.

À l'étage, direction, secrétariat, comptabilité et communication, disposent de 3 bureaux, Une petite pièce est réservée à la documentation-bibliothèque.

Sur le site, à l'arrière du bâtiment, sur 200 m² un atelier est voué à la construction de décors et accessoires, ainsi qu'au stockage de matériels divers. On y trouve un établi avec des outils et divers matériaux. Les étudiants s'y initient à la fabrication...

« L'atelier est accessible aux étudiants lorsque le directeur ou le technicien sont présents dans l'établissement ».

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

- Les étudiants ont également accès au *dépôt*, à l'extérieur du bâtiment principal (12 minutes à pied), lieu de stockage des scénographies et accessoires, disposant d'un plateau de jeu de 50 m².
- Enfin à l'ancienne école *Jules Ferry* (3 minutes à pied), se trouvent 3 salles de cours (chant, interprétation), l'atelier couture ainsi qu'une salle de stockage de costumes.

Salles spécialisées :

- Espace d'accueil, Vestiaires, Sanitaires
- Studios de répétition : 3
- Salle de spectacle
- Salle en configuration plateau (hauteur : 3 m, nature du sol : parquet, type d'éclairage : lumières de service)
- Salle accessible pour les travaux personnels
- Cuisine ouverte aux étudiants

Équipement

- Instruments de musique et autre matériel d'activité artistique : pianos ;
- Matériel vidéo, audio, MAO : vidéo projecteur, écran de projection ;
- Conditions d'accès à l'Internet dans les salles de travail : Wifi possible ;
- Équipements scéniques, costumes, accessoires divers : costumes (atelier, plus local de rangement), accessoires, décors ;
- Fonds documentaire ou accès à une bibliothèque-médiathèque : les étudiants ont accès à un fond d'ouvrages (pièces, essais sur le théâtre...).

« L'équipement technique du TEA, suffisant pour la mise en place de stages rigoureux, souffre néanmoins d'un peu de vétusté. Il ne correspond pas parfaitement aux tendances technologiques actuelles et peut conférer un caractère « obsolète » à certaines pratiques techniques »

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

État des locaux

a) État général des locaux

Le Théâtre École d'Aquitaine travaille principalement dans la salle du *Théâtre du Jour*.

Un deuxième local est attribué par la ville d'Agen (ancienne école Jules Ferry) qui contient 4 salles : 1 atelier de couture, 2 salles de répétitions (salle François Lalande et salle Emilien Tessier), 1 salle de chant (salle Madeleine Marion) et 1 espace de rangement pour les costumes. Deux des salles sont équipées de piano pour les travaux chantés.

Un autre local est loué pour des répétitions, et le stockage des différents décors des productions du TEA.

Nota bene : On notera l'aspect globalement vétuste du bâtiment principal.

b) Travaux en cours :

Une récente visite d'une inspectrice du travail (DIRECCTE), le 10 janvier 2019, rappelle la nécessité d'effectuer des travaux, notamment sur les installations électriques du bâtiment principal.

– B –
**ANALYSE DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT**

Domaine 1 : Formation et pédagogie

Les effectifs d'étudiants :

Sur les trois années scolaires récentes (depuis l'habilitation en 2016), ils se répartissent ainsi :

	Total	L1	L2	L3
2016 – 2017	34	16	11	7
2017 – 2018	32	18	14	10
2018 – 2019	47	16	17	14

« Le projet pédagogique du TEA s'articule autour de trois volets distincts : **le cours – La mise en situation professionnelle – Le stage.** »

Les objectifs pédagogiques

« L'interconnectivité des différents volets de la formation, à savoir les cours (cours hebdomadaires, cours universitaires et Masterclass), les mises en situation professionnelle et les stages aux métiers du spectacle, donnent une lecture cohérente à l'étudiant des attentes de la part de son lieu de formation : construire un artiste complet, exigeant, pluriel, ouvert et conscient de tout ce qui peut générer l'élaboration d'une création théâtrale. Les allers-retours dans les différents volets de la formation sont quasi permanents : si un étudiant n'est pas en stage, il est en Mise en situation professionnelle ou bien en train d'avancer sur ses travaux de cours. La transmission des savoirs est à la base du discours pédagogique de l'école : les étudiants sont encouragés à échanger en permanence leurs connaissances et leurs interrogations. Transmettre c'est apprendre. »

[...]

« Le public comme élément essentiel du projet pédagogique de l'école... Dépassant la notion de règle ou de loi, c'est aujourd'hui une véritable doctrine de la formation. Une corrélation puissante en découle tout naturellement entre l'apprentissage en cours et celui des mises en situation professionnelle... On comprend dès lors le rôle capital de ces dernières dans l'accomplissement pédagogique de la formation dispensée au TEA. »

Dossier de candidature de l'établissement 2019 .

« [...] Notons également que la précocité et la densité des mises en situation professionnelle sont le lieu d'une très forte exigence vis-à-vis des élèves-comédiens dans leur rapport au public qui est au cœur de cet apprentissage. »

Analyse des experts, habilitation 2016 – extrait

« Il s'agit bien du projet pédagogique de feu M. Pierre Debauche, Directeur du Théâtre École d'Aquitaine, qui a reçu en juillet 2016 l'habilitation à délivrer le DNSPC. » [...] L'équipe en place du Théâtre École d'Aquitaine continue le projet pédagogique de son créateur, lui accordant toute sa confiance et toute sa considération. »

Dossier de candidature de l'établissement 2019 .

Domaine 2 : Recherche

Ce domaine entendu à travers la validation de licence par l'université d'Angers se limite à une formation de contenus et non de recherche. Cette formation est assurée par les enseignants qui se déplacent au Théâtre École d'Angen. (Responsables de la Licence : Jean-René Morice et Anne Rey.)

L'éloignement géographique ne permet pas aux élèves du Théâtre École d'Aquitaine, à Agen, de bénéficier des productions de la recherche de l'université partenaire. Au sein de l'école, la recherche est entendue (confondue) avec la création à travers des mises en situations professionnelles ; qui, par ailleurs ne laissent pas de temps ni d'espace à réflexion accompagnée et structurée pour une recherche dramaturgique.

Aucun autre rapport à la recherche, au sens académique, n'est activé.

Domaine 3 : Pilotage et gouvernance de l'établissement et de l'offre de formation

– Le bureau de l'actuelle association est composée de :

M. Claude Rozès – président (« fidèle spectateur de la compagnie Pierre Debauche »),
M. Tifenn Pourcell - trésorier (« ancien élève, comédien à Agen »)
et M. François Martinet – secrétaire (« ami et collaborateur occasionnel de Pierre Debauche »).

– Les membres du conseil d'administration (CA) ont été renouvelés :

Mme Agnès François (« ancienne élève, intervenante régulière des Masterclass »),
M. Bernard Faucon-Lambert (« collaborateur pour un projet et ami de Pierre Debauche, il est un ancien trésorier de l'ATEA »),
M. Florian Duval (« spectateur régulier des spectacles des élèves »).

Le CA est renforcé par la présence de Mme Françoise Danell et de M. Olivier Dumas.

L'équipe et l'organigramme, l'année 2018-2019 :

– Une nouvelle équipe de direction a été installée depuis 2018 :

- Mme Françoise Danell, épouse de feu M. Pierre Debauche, directrice générale co-fondatrice de l'école et enseignante permanente ;
- M. Olivier Dumas, directeur adjoint, directeur des études, directeur technique, enseignant permanent et ancien élève du TEA ;
- Mme Marcelle Le Danvezet, directrice administrative.

– L'équipe salariée permanente est composée de cinq agents, en sus de l'équipe de direction : un coordinateur de projets, une secrétaire, une costumière, un technicien et un agent d'entretien.

– Les trois piliers de l'équipe pédagogique : Mme Françoise Danell, M. Olivier Dumas ainsi que Mme Emilie Gruat (enseignante en interprétation théâtrale française et anglaise et responsable des équipements), salariés permanents, sont également employés dans la vie de la structure.

– L'équipe pédagogique permanente est ainsi structurée :

- Jeu, interprétation : Françoise Danell, Emilie Gruat, Olivier Dumas,
- Chant : Véronique Guin,
- Histoire de l'art : Fabrice Pruvost,
- Aïkido : Luc Médan – Karaté : Anatole Abadia,
- Claquettes : Anaïs Bealu.

– Les intervenants en « Masterclass » sont :

- Mime corporel : Natalie Stadelmann,
- Clown : Marie-Aude Thiel,
- Technique cinéma : Jean-Claude Leforestier,
- Respiration : Catherine Rétoré,
- Interprétation : Agnès François,
- Masque : Frédéric Tellier,
- Magie : Cayetano Vela Lopez,
- Dramaturgie : Michel Azama,
- Danse : Sarah Pernon-Garcia.

« L'apport pédagogique de l'Université d'Angers repose majoritairement sur la dispense de connaissances spécialisées en gestion et management des organisations culturelles, privilégiant tout ce qui peut contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants et à leur capacité à piloter leur carrière, leurs projets, leurs productions. A cela s'ajoutent des connaissances en langues vivantes, en gestion, comptabilité et droit, en marketing et communication[...] »

Jean René Morice, vice-président – octobre 2018.

Les intervenants de l'Université d'Angers sont : Joël Ghiene, Pauline Boivineau, Geoffrey Ratouis, Thérèse Racco Rouleau.

Modalités de gouvernance

L'équipe pédagogique se réunit une fois par mois sous la demande du directeur des études (point sur les étudiants, planning, organisation générale des cours et de l'établissement).

L'équipe salariée se réunit une fois par mois sous la demande de la directrice administrative (point sur le fonctionnement de l'établissement et son organisation générale).

Domaine 4 : Relation à l'étudiant

Relations pédagogiques

– Le règlement des études est signé en début d'année scolaire par chaque étudiant,

– Modalités de suivi pédagogique :

- À la fin de chaque semestre, les étudiants effectuent un Passage de scènes et de chants, aboutissements de leurs différents travaux de cours ; présentation à l'ensemble de l'équipe pédagogique et aux étudiants.
- À chaque fin de semestre les étudiants sont reçus individuellement lors des conseils pédagogiques périodiques. L'ensemble des enseignants, le directeur pédagogique et le délégué de la promotion sont présents. Un point pédagogique complet est réalisé.

L'étudiant a aussi l'occasion d'exprimer ses interrogations et ses attentes. Il est encouragé à effectuer son auto-évaluation.

- Une réunion hebdomadaire (le mercredi) est obligatoire pour tous les étudiants. Elle les réunit avec l'équipe de direction, la responsable des équipements et le technicien. Une fois par mois le président de l'association y participe.

Le coût des études est de 280 euros par mois, soit 2 520 euros par année, par étudiant. Les frais d'inscription sont de 50 euros par an.

« La stabilisation financière étant, pour ainsi dire atteinte, l'école place, dans ses chantiers prioritaires, la modulation du coût de l'école. »

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

« Ce travail est en cours et pourrait voir le jour à la rentrée 2019-2020. »

Quelques statistiques se rapportant aux étudiants :

Sur les 47 étudiants actuels, 24 sont boursiers, bénéficiant de l'aide du CROUSS de Nantes (cf. Université d'Angers).

– Le TEA accueille 44 étudiants français et 3 étudiants étrangers (Suisse, Grec et une américaine).

– Les âges des étudiants à leur entrée :

- 21-30 ans pour moitié des effectifs,
- 17-20 ans pour autre moitié,
- les 25-30 ans en représentent un tiers.

– Les niveaux d'études :

- 60 % ont le baccalauréat (26),
- 40 % possèdent déjà un diplôme de l'enseignement supérieur : 5 % bac + 2 (2), 23 % bac + 3 (10), 12 % bac + 5 (5).

– Par tranche de revenus nets annuels des parents :

- 67 % des étudiants ont des parents aux revenus compris entre 451 € et 2 300 € mensuels,
- 13 % des revenus entre 2 301 € et 3 800 € net mensuels,
- 9 % des parents ont des revenus nets mensuels supérieurs à 3 801 €.

– Les sources de financement des études :

- 34 % des étudiants perçoivent une aide familiale,
- 23 % ont des ressources propres de précédents emplois,
- 41 % perçoivent des bourses,
- 2 % ont contracté un emprunt.

– La diversité des genres en 2018 – 2019 :

- 1^{re} année, sur 16 étudiants : 12 filles (75 %) et 4 garçons,
- 2^e année, sur 17 étudiants : 11 filles (65 %) et 6 garçons,
- 3^e année, sur 14 étudiants : 5 filles et 9 garçons (64,3 %).

Domaine 5 : Inscription territoriale

« Fort de l'implantation depuis 1994 à Agen, de la compagnie Pierre Debauche et de la création du Théâtre École d'Aquitaine, le rayonnement du TEA sur le territoire de « Moyenne Garonne » est réel. Ainsi, depuis 25 ans, le TEA, sillonne les villages Lot-et-garonnais[...] Dans le volet Mise en situation professionnelle de la formation, les étudiants sont régulièrement amenés à jouer leurs travaux dans des villes et villages du département ».

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Avec la ville d'Agen :

La Ville apporte un soutien affirmé au TEA. Elle est attachée à l'école « comme garant d'une pédagogie d'excellence » et aux « mises en situation professionnelle comme vecteur de rayonnement culturel ».

Les étudiants ont accès gratuitement aux spectacles du théâtre municipal Ducourneau, scène conventionnée et y jouent une représentation chaque année.

Les étudiants ont droit à un tarif préférentiel aux *Montreurs d'images*, cinéma d'art et essai d'Agen ; et le TEA y présente, depuis 2 ans la restitution de la Masterclass de réalisation cinématographique.

Les étudiants participent en outre à deux événements du musée des beaux-arts d'Agen (La nuit des musées et « la nocturne »), y présentant des *mises en situation en milieu culturel*.

Enfin et surtout, le *Théâtre du jour*, à travers « Les mises en situation professionnels des élèves du Théâtre école d'Aquitaine » propose la programmation d'une saison théâtrale « récurrente et régulière ».

Les spectacles sont principalement mis en scène par Françoise Danell, Emilie Gruat et Olivier Dumas (enseignants et responsables de l'école). Ils sont représentés les jeudi, vendredi, samedi en soirée, et les dimanches en matinées. Les tarifs de la billetterie sont : le jeudi de 10 € (voire 5 € en tarif réduit), les week end de 12 € (8 € en tarifs réduits)

Les spectacles « *Bout'choux* », quant à eux « ce sont cinq élèves de 3^e année qui les ont écrits et mis en scène [...] Une équipe de sept élèves, sous le regard de leurs professeurs jouent, fabriquent décors et costumes, inventent les lumières... »

Les spectacles sont présentés les mercredi et samedi à 16 heures.

Des compagnies professionnelles invitées complètent cette offre : 7 spectacles pour 17 représentations cette saison (plein tarif à 17 €, réduit à 12 €). Les étudiants concourent à l'accueil et à l'installation technique des spectacles invités au *Théâtre du jour*.

A cela s'ajoutent hors les murs : un spectacle, mis en scène en 2018 – 2019 par Françoise Danell, « en tournée dans les villages » pour une série de représentations, une représentation au théâtre Ducourneau d'Agen, des lectures mensuelles à la Tannerie, 2 interventions au musée des beaux-arts, ou encore dans un café théâtre...

Les élèves « en tournée dans les villages », autonomes, assument l'installation technique et le jeu, ainsi que le passage du chapeau, le cas échéant, en fin de représentation.

À ces spectacles s'ajoutent notamment les ateliers d'initiation pour adultes (40 € par mois), et les ateliers *Bout'choux* (25 € par mois), animés par des étudiants de 3^e année.

Les étudiants ne perçoivent nulle rémunération.

« Une remise exceptionnelle est appliquée sur les frais de scolarité » des étudiants de troisième année qui animent les ateliers d'initiation.

Les chiffres de la fréquentation publique de la saison du *Théâtre du jour* ne sont pas communiqués dans le dossier de la présente demande d'accréditation de l'école.

Domaine 6 : Dynamiques nationale et internationale

Une dynamique nationale n'est pas, à proprement parler, constatée. L'école comme les élèves ne sont en lien régulier avec aucune institution ou autre école supérieure d'art dramatique.

L'école a toutefois participé en 2016 et en 2018 aux derniers festivals de « l'Union des écoles » organisés par l'Académie de l'union, école supérieure d'art dramatique de Limoges.

Suite à cette rencontre, deux professeurs de l'Académie de l'Union (M Paul Golub et M. JC Le forestier) ont été invités à intervenir au TEA lors de Masterclass.

Quelques enseignants des Masterclass enseignent par ailleurs dans des établissements d'enseignement du théâtre : ainsi Mme Natalie Stadelman (École internationale de mime corporel, Paris), Mme Catherine Rétoré (École supérieure d'art dramatique, Paris), ou encore M. Michel Azama (dramaturge, enseignant à l'école Jacques Lecoq, Paris).

Le rayonnement international n'est pas actuellement actif.

L'école annonce le projet d'adhérer au centre français de l'Institut de Théâtre International ITI/UNESCO qui se relance et s'installe actuellement à Angers.

Cursus DNSP C

1. Objectifs pédagogiques de la formation

« Ils relèvent d'une approche singulière, d'une pensée structurée, d'une philosophie pourrait-on dire, fondée sur la prise en compte de chaque individu dans le souci de développer son imaginaire tout en lui permettant d'acquérir un large éventail de savoir-faire nécessaires à son expression. La considération de chaque élève comme un comédien dès son entrée à l'école est une donnée fondamentale de cette approche. Pour le dire autrement, préparer des élèves « prêts à courir toutes les mers », comme l'indique le projet de Pierre Debauche semble correspondre à l'objectif de l'école où chacun est artiste. Cela n'est pas sans proposer une alternative pédagogique intéressante au modèle dominant français [...].

Le TEA forme des jeunes autonomes et très polyvalents dans leur savoir-faire. Ils ont les connaissances et l'expérience qui leur permettent de réaliser une création dans toutes ses dimensions artistiques, techniques, administratives, sans oublier la relation au public [...].

On notera que dans ses objectifs et sa philosophie, la formation ne semble pas favoriser des parcours professionnels solitaires mais davantage la constitution de groupes ou équipes théâtrales capables de produire des spectacles et de les vendre [...].

Extrait des commentaires des experts – habilitation 2016.

2. Organisation et modalités pédagogiques de la formation

Le projet pédagogique s'articule autour de 3 volets distincts : **le cours, la mise en situation professionnelle et le stage.**

Deux volets majeurs :

– La formation de l'étudiant **en cours**, structurée en **trois socles** d'environ 700 heures annuelles pour chacun des 3 niveaux :

	L1	L2	L3
Cours hebdomadaires			
Interprétation, chant, claquettes, art martial, Histoire de l'art, interprétation en anglais	588	440	295
Cours universitaires	48	72	96
Masterclass	90	225	295

– La formation de l'étudiant dans des **misés en situation professionnelle**, récurrentes et régulières. Les conditions du métier sont reconstituées : un temps de travail d'une œuvre « à la manière de » répétitions, puis « l'expérimentation répétée du travail finalisé à dates arrêtées, à la manière de représentations devant un public. »

Enfin :

– **Les stages** aux différents corps de métier du spectacle vivant sont encadrés par des salariés du Théâtre École d'Aquitaine (M. Lucien Melich, technicien, et Mme Pascale Faure, costumière). Ils se déroulent à Agen au *Théâtre du Jour*. Huit corps de métiers techniques sont ici identifiés : scénographe-constructeur, régisseur plateau, accessoiriste, peintre décorateur, électricien, créateur et régisseurs lumière et son, costumier-couturier, ouvrier-placeur.

« Au cours de son cursus universitaire, un étudiant devra justifier d'au moins 5 stages dans 3 corps de métier proposés. Ces stages rentrent directement dans le programme pédagogique du TEA : en conséquence, l'effectivité et la validation de ces 5 stages sont obligatoires pour la validation du cursus. »

« Les élèves sont en cours le matin, en travail de répétition l'après-midi et jouent le soir devant le public. »

Dossier de candidature de l'établissement 2019.

« *Qu'est-ce qu'il y a de plus formateur que d'entrer en scène ? Que peut-on enseigner d'autre ?* »
Pierre Debauche

« *Le public, l'ensemble des personnes qui s'intéressent à une œuvre artistique, est au centre du discours pédagogique transmis au TEA.* »
Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Fort de ces affirmations, le programme des étudiants fait **la part belle aux mises en situation professionnelle**, autrement dit à la réalisation de spectacles (répétitions puis représentations).

« *Dans cette optique, chaque pièce théâtrale ou œuvre scénique [ainsi réalisée] est jouée entre 9 et 11 fois par les étudiants sur une période donnée.* »
Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Le Théâtre Ecole d'Aquitaine « délivre, depuis la rentrée 2013/2014, en partenariat avec **l'Université d'Angers**, une licence « Science Sociale – Parcours Culture, Patrimoine et Tourisme – Option Théâtre ».

Dans le cadre du conventionnement avec l'Université d'Angers, les intervenant mandatés par celle-ci viennent donner cours dans les locaux du TEA, à Agen :

- un total d'heures pour les L1 de 96 heures (bases de droit, connaissance des entreprises, concept fondamentaux de l'économie, politiques publiques et équipements culturels),
- pour les L2 : 64 heures de cours (Obligations, contrats, responsabilités, théorie générale du marketing, droit du travail, comptabilité générale) ;
- pour les L3 : 48 heures (maîtrise et gestion d'un environnement associatif, analyse des publics, coût, budget et contrôle de gestion).

Les principales difficultés relevées concernent l'organisation des sessions :

« *un travail reste à mener pour trouver la bonne organisation générale en vue d'une meilleure adaptabilité des cours universitaires.* »
« *La distance géographique, frein naturel et logique [...] demande un grand travail de cohésion. Ce dernier n'est pas encore abouti, mais il en prend le chemin.* »
Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Concernant la diplomation, les modalités de la délivrance de la licence par l'université sont précisées dans la convention de formation signée en juillet 2017.
En revanche, les modalités de la délivrance du DNSPC ne sont pas décrites dans le dossier.

3. Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

« *L'attention portée à l'insertion professionnelle des étudiants du TEA s'est radicalement transformée. Elle est devenue un des enjeux majeurs de l'établissement.* »
« *Le réseau des anciens élèves du TEA est solide et constant : ce réseau facilite un grand nombre des insertions professionnelles des étudiants. Diffus et immatériel jusqu'alors, l'école tente d'y remédier.* »
Dossier de candidature de l'établissement 2019.

Les Masterclass, les mises en situation professionnelles (dont les spectacles Bout'choux, considérés en tant que spectacles professionnels de sortie des étudiants), la rencontre des compagnies professionnelles invitées sont ici valorisées en tant qu'elles favorisent l'insertion professionnelle des étudiants.

Seul aujourd'hui un projet de création d'un site internet « plate-forme emploi », avec des étudiants de l'école INTECH d'Agen (école d'ingénieurs en informatique), dans le cadre de leur projet de Formation Humaine, témoigne dans le dossier de cette préoccupation. Il s'agit de la création d'une base de données recensant les étudiants du TEA, de la création d'un répertoire par années de formation et d'une interface de messagerie, du référencement des compagnies professionnelles créées par les étudiants à leur sortie, offrant une accessibilité élargie à des employeurs potentiels via une interface restreinte.

4. Données relatives à la formation

L'association TEA est habilitée par le Ministère de la culture à délivrer, à compter de la rentrée 2016-2017, le DNSPC (Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien).

Site <http://www.theatredujour.com/formation-2/> .

Au regard du référentiel (arrêté de février 2008 relatif au DNSPC), le TEA satisfait globalement aux principaux objectifs visés :

- Exercer son art d'interprète,
- Développer et élargir ses capacités artistiques,
- Construire son parcours professionnel,
- Élargir et valoriser son champ de compétences professionnelles

– D – CONCLUSION

1. Points forts

- Autonomie, maturité ... des élèves,
- Mise en situation professionnelle précoce (dès leur arrivée) et soutenue qui permet, entre autres, la confrontation à différents types de publics,
- Formation à la fois intensive et flexible,
- Diversité des profils parmi les élèves recrutés,
- Place importante laissée aux initiatives et aux projets personnels,
- Environnement propice à la concentration et à la solidarité entre les élèves,
- Philosophie théorique et pratique invitant à considérer l'élève d'emblée comme un artiste, en stimulant son imaginaire et ses capacités d'autonomie,
- Ancrage territorial permettant une connaissance pratique de ce que peut être l'inscription dans un territoire (décentralisation, milieu rural...),
- Conformité relative au référentiel annexé à l'arrêté du 1^{er} février 2008 concernant le DNSPC.

2. Points faibles

- Enclavement de l'école et insuffisante ouverture aux réseaux artistiques et culturels nationaux,
- Visibilité insuffisante des élèves auprès des professionnels,
- Occasions insuffisantes offertes aux élèves de voir des spectacles, et des propositions artistiques variées,
- Éloignement de l'université partenaire (Agen – Angers),
- Les conditions de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiants, en particulier lors de réalisations et travaux techniques à l'occasion des stages ou mises en situation professionnelle, au vu des capacités d'encadrement (pm : l'équipe technique du *Théâtre du jour* est composée de Olivier Dumas, directeur technique, Lucien Melich, technicien et Pascale Faure, Costumière),
- Le modèle économique de l'école qui entraîne des coûts de scolarité élevés, un nombre important d'étudiants (47 en 2018-2019) au regard des capacités d'encadrement de la structure,
- En conséquence une contribution majeure des étudiants aux charges de fonctionnement de l'établissement.

3. Avis global

Le modèle pédagogique ici proposé est à tout le moins atypique dans le paysage de l'enseignement supérieur du théâtre en France. Son énoncé originaire a été formulé et déployé par une personnalité marquante de l'histoire de la décentralisation dramatique en France. Le foyer dynamique de l'école était constitué par l'artiste Pierre Debauche et sa compagnie, implantés au *Théâtre du jour* à Agen depuis 1994.

La cohérence du projet, des points de vue artistique, pédagogique et économique, était soutenue par l'interaction de ces différentes dimensions au sein de la compagnie Pierre Debauche, du *Théâtre du Jour*, et structurantes pour l'école .

La compagnie produisait des spectacles qu'elle représentait au *Théâtre du jour* à Agen, complétés par des accueils d'invités familiers, programmant ainsi une saison. Elle diffusait ses créations dans le milieu rural voisin. Elle produisait, ce faisant, une offre théâtrale dans un territoire faiblement pourvu. Ceci a structuré le schéma artistique et économique, socle des équilibres relatifs du théâtre et de la compagnie. À cette activité artistique permanente de création et de diffusion s'est ajoutée très tôt une dimension de transmission volontariste. L'école devenant le prolongement « organique » de la compagnie, celle-ci en représentait la ressource principale.

L'école, le théâtre et la compagnie étaient indissociables et complémentaires. Les acteurs et le directeur-metteur en scène dispensaient une majorité des cours. Les exercices et mises en situations professionnelles étaient accompagnés et encadrés principalement par eux. L'économie de l'ensemble était le produit de cette compagnie professionnelle, Pierre Debauche en étant l'inspirateur, le garant et le chef de troupe.

Or, depuis les quelques récentes années, des difficultés sont apparues que le récent décès de Pierre Debauche en décembre 2017 a exacerbées.

Un modèle économique problématique

La compagnie a été dissoute en 2018 ainsi que la SARL qui en était le support.

Des acteurs et compagnons s'en sont allés vers d'autres projets.

La ressource artistique, humaine et économique s'en est trouvée considérablement amoindrie, déséquilibrée.

Pour autant le projet aujourd'hui développé au TEA, s'emploie à conserver une fidélité à cette dynamique originelle. L'association de type loi de 1901, a été entièrement refondée en 2018, un nouveau bureau et un président M. Claude Rozès élus. L'épouse de M. Pierre Debauche, Mme Françoise Danell a été nommée directrice générale, metteuse en scène et pédagogue (elle détient en outre les licences d'entrepreneur de spectacles), et un ancien élève, M. Olivier Dumas, désigné directeur adjoint et directeur des études, directeur technique, metteur en scène et enseignant (il dispose en outre des habilitations techniques obligatoires au fonctionnement du théâtre).

Une part importante des enseignants et intervenants a été renouvelée.

Si aujourd'hui les principes du projet pédagogique du TEA s'efforcent de se maintenir en cohérence, on constate néanmoins de réelles contraintes en rapport à son modèle économique. Celles-ci impactent en retour les modalités mêmes de l'offre aux étudiants et génèrent des contradictions significatives :

- Le coût pédagogique payé par les étudiants reste élevé,
- Les étudiants lors des mises en situation professionnelle (au *Théâtre du jour* et hors les murs, pour tout public et jeunes publics) produisent par leur travail non rémunéré une part majeure du chiffre d'affaires et des équilibres financiers,
- Le planning des étudiants est très chargé (y compris les soirs et dimanches),
- Ils effectuent des tâches artistiques et techniques considérables.

4. Préconisations

Si la pertinence du projet pédagogique demeure, moyennant certaines ouvertures et améliorations dans son application concrète, il paraît nécessaire que le modèle économique du Théâtre École d'Aquitaine mute à nouveau.

Il conviendrait que ses ressources trouvent une adéquation réajustée avec une pratique pédagogique qui minorerait davantage la contribution effective des étudiants.

Il conviendrait en outre d'examiner la conformité des conditions de l'emploi des étudiants au regard du droit du travail, du code de l'éducation.

ANNEXES

Groupe d'experts chargés de l'évaluation :

Enseignante universitaire : Véronique PERRUCHON

Fonction : professeure d'études théâtrales, université de Lille.

Personnalité qualifiée : Daniel DUPONT

Fonction : comédien, metteur en scène, enseignant à la retraite, ex responsable du département théâtre, CRR de Rennes.

Inspecteur DGCA : Jean-Michel TREGUER

Fonction : Inspecteur de la création artistique, SICA, collège théâtre.

Date de la visite : lundi 12 et mardi 13 novembre 2018

Personnes rencontrées :

Nom et prénom	Fonction	Structure
M. Claude ROZES	Président	Association
M. Tiffen POURCEL	Trésorier	Association
M. Bernard FAUCON LAMBERT	Membre du conseil d'administration	Association
Mme Fraçoise DANELL	Directrice générale	TEA
M. Olivier DUMAS	Directeur adjoint, des études et technique	TEA
Mme Marcelle le DANVEZET	Directrice administrative	TEA
M. Jean Renè Morice	Vice-président, culture art et patrimoine	Université d'Angers
Mme Emilie GRUAT	Enseignante permanente (interprétation)	TEA
Mme Véronique GUIN	Enseignante permanente (chant)	TEA
Mme Anaïs Bealu	Enseignante permanente (claquette)	TEA
M. Anatole ABADIA	Enseignant permanent (Aïkido)	TEA
M. Luc MEDAN	Enseignant permanent (Karaté)	TEA
43 élèves lors d'un entretien collectif	Etudiants	TEA
Une douzaine d'élèves lors d'un entretien spécifique	Etudiants	TEA

Quelques données économiques de l'association

Ci-dessous, des extraits des comptes de résultats (les produits 2014-2018) :

EXTRAITS	2018 prev	2017	2016	2015	2014
Production vendue – Services					
Cours 1 ^{ere} année	42 340	40 324	48 480	35 700	41 090
Cours 2 ^{ème} année	29 112	27 726	28 254	34 140	30 420
Cours 3 ^{ème} année	19 200	18 286	25 134	34 980	34 850
Frais d'inscription	4 523	4 308	1 710	2 196	2 380
Cours d'initiation	2 883	2 746	3 320	2 456	3 112
Spectacles TPJ (TVA 2,10)	58 393	56 692	51 937	66 242	65 589
Spectacles TPJ (TVA 5,5)	6 248	6 066	8 910	19 294	3 314
Recette bar	4 642	4 506	3 311	2 570	2 659
Ss Total chiffre d'affaires net	174 066	167 223	180 361	292 623	222 662
Subventions d'exploitation					
Taxe d'apprentissage reçue	60 000	59 282		14 231	53 399
Conseil général	50 000	57 000	20 000	20 000	20 000
Mairie d'Agen	76 402	76 402	41 639	41 639	48 700
DRAC	60 000	60 000	30 000	30 000	30 000
Région	60 000	65 000	30 000	30 000	30 000
Agglomération	28 500	28 500	28 500	30 000	
Ss Total	334 902	346 184	150 139	151 639	128 700
Total produits d'exploitation	508 968	560 132	414 001	521 545	481 942
Total charges d'exploitation	434 188	425 708	380 407	552 179	473 258
Résultat d'exploitation	74 780	134 423	35 593	-26 028	-1 854

Analyse : en référence à l'exercice 2017

Concernant les produits :

- on constate un résultat d'exploitation aujourd'hui excédentaire requis par la situation de redressement en cours ;
- le chiffre d'affaires (CA) résulte principalement de deux activités de services :
 - les cours payés par les élèves (droits de scolarité) : en 2017 = 86 336 €, soit 51,6 % du CA, 15,4 % des produits d'exploitation ;
 - la vente de spectacles au *Théâtre du jour* et hors les murs : 62 758 €, soit 37,5 % du CA, 11,2 % des produits d'exploitation.
- Les apports en subvention publique ont plus que doublés depuis 2016, année de l'habilitation à délivrer le DNSPC. Ils représentent cette année 2018 : 286 902 €, soit 51,2 % du total des produits d'exploitation.
- Les prévisions du plan 2018-2020 font apparaître des perspectives de croissance du chiffre d'affaires portées principalement par :
 - une augmentation des recettes des cours (90 652 € en 2018, 99 717 € en 2019 et 109 688 € en 2020),
 - et des recettes des spectacles vendus (64 641 € en 2018, 66 580 € en 2019 et 73 326 € en 2020).

Concernant les charges (non détaillées ici) :

- Elles sont principalement dues aux charges de personnel : en 2017 = 265 741 €, soit 62,4 % des charges totales (le plan 2018 à 2020 les prévoit en augmentation significative chaque année, soit à 352 657 € en 2018, à 384 048 € en 2019, puis à 401 015 € en 2020).

- Les charges externes valent pour 140 304 € cette année 2018. (Elles sont prévues par le plan 2018-2020 en nette diminution chaque année pour se stabiliser aux environs de 75 000 € sur les 3 années).
- On note l'importance des charges dues aux frais de déplacement et défraiements : en 2017 = 24 843 €. Elles se justifient en particulier par les déplacements et défraiements des enseignants depuis Angers, les voyages et déplacements des salariés et de la direction (notamment pour la direction, en 2017 : 8 644 €), elles se stabilisent ensuite dans le plan prévisionnel.

Commentaire :

Les ressources du TEA sont composées par les subventions publiques pour un montant de 286 902 € en 2017, soit 51,2 % du total des produits d'exploitation ; auxquelles se rajoutent 60 000 € de versement de taxes d'apprentissage.

Les recettes propres, le chiffre d'affaires sont réalisés en premier lieu par les frais de scolarité payés par les étudiants ajoutés au produit des recettes de billetterie des spectacles vendus au *Théâtre du jour*, et en grande majorité réalisés et interprétés par les étudiants.

Le plan prévisionnel 2018 – 2020 (Cabinet SOPELEX à Blagnac)

	2017	2018	2019	2020
PRODUITS				
Prestations vendues	167 223 €	174 066 €	185 968 €	203 426 €
Cours 1ere année	40 324 €	42 340 €	46 574 €	51 231 €
Cours 2 ème année	27 726 €	29 112 €	32 023 €	35 225 €
Cours 3ème année	18 286 €	19 200 €	21 120 €	23 232 €
Frais d'inscription	4 308 €	4 523 €	4 975 €	5 473 €
Spectacles vendus	62 758 €	64 641 €	66 580 €	73 239 €
Chiffre d'affaire	167 223 €	174 066 €	185 968 €	203 426 €
Subventions d'exploitation	346 184 €	334 902 €	334 902 €	284 902 €
Taxe d'apprentissage perçue	59 282 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
Conseil général	57 000 €	50 000 €	50 000 €	30 000 €
Mairie d'Agen	76 402 €	76 402 €	76 402 €	76 402 €
Etat – DRAC	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Région	65 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Agglomération	28 500 €	28 500 €	28 500 €	28 500 €
Total produits d'exploitation	560 131 €	508 292 €	520 870 €	488 328 €

CHARGES				
Fournitures – consommables	27 808 €	18 988 €	19 943 €	20 695 €
Charges externes	140 304 €	77 416 €	75 828 €	77 656 €
Salaires bruts salariés	197 715 €	253 220 €	264 380 €	276 084 €
Charges sociales	76 969 €	113 950 €	118 978 €	124 236 €
Total Charges de personnel	265 741 €	352 657 €	384 048 €	401 015 €
Total charges d'exploitation	425 708 €	434 188 €	464 178 €	483 166 €
Résultat d'exploitation	134 423 €	74 780 €	56 692 €	5 162 €
Résultat de l'exercice	130 203 €	62 259 €	44 946 €	3 368 €

Analyse :

Concernant les recettes

Les équilibres de l'exploitation pluri-annuelle prévisionnelle conforte les tendances observées supra :

- La part des recettes des cours continue de croître sur la période ;
- Les recettes de billetterie des spectacles vendus poursuivent chaque année leur progression.
- Les subventions publiques, majoritairement stabilisées, présentent cependant une diminution de l'apport du Conseil départemental, ainsi que de la perception de la taxe d'apprentissage en fin de période.

Concernant les charges :

- Les charges externes ont tendance à décroître puis à se stabiliser ;
- En revanche, la masse salariale ne cesse d'augmenter chaque année.
- Les charges d'exploitation croissent elles aussi, de près de 60 000 euros sur les quatre exercices.
- Les résultats d'exploitation positifs, quant à eux décroissent pour se stabiliser à l'équilibre en fin de période.

Commentaire :

Ainsi, la tendance observée, se rapportant à la période 2014 – 2018, se confirme et se conforte prévisionnellement pour les prochaines années 2018 – 2020.

Il s'agit bien là d'une confirmation du modèle économique et pédagogique proposé par le Théâtre École d'Aquitaine :

- Les ressources budgétaires du TEA sont composées par les subventions publiques auxquelles se rajoutent le versement de taxes d'apprentissages ;
- Complétées par des recettes propres, un chiffre d'affaires réalisé avant tout par les frais de scolarité payés par les étudiants, ajoutés au produit des recettes de billetterie des spectacles vendus au *Théâtre du jour*, voire hors les murs.

« Le Théâtre École d'Aquitaine est une école supérieure d'art dramatique formant des acteurs, et produisant et diffusant des spectacles ».

Préambule à la convention de formation entre l'Université d'Angers et le Théâtre École d'Aquitaine – juillet 2017